



**UNION EUROPÄISCHER INDUSTRIE- UND HANDELSKAMMERN**  
Rhein, Rhône, Donau, Alpen

**UNION EUROPEENNE DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE**  
Rhin, Rhône, Danube, Alpes

**UNIE VAN EUROPESE KAMERS VAN KOOPHANDEL**  
Rijn, Rhône, Donau, Alpen

### **Ecluses pour la navigation de plaisance sur le Haut-Rhône: l'UNION demande un gabarit de 50 m sur 12**

L'UNION Européenne des Chambres de Commerce et d'Industrie regroupe près de 85 CCI, allemandes, autrichiennes, belges, bulgares, françaises, luxembourgeoises, hongroises, néerlandaises, roumaines, slovaques et suisses, qui représentent environ 2,5 millions de collectivités ou d'entreprises européennes.

Son rôle principal est de promouvoir un développement moderne du commerce national et international, respectueux des exigences économiques, comme de l'environnement naturel. L'UNION est spécialisée dans le domaine des voies de communications, des transports et dans celui de la navigation fluviale.

L'UNION a pris connaissance avec intérêt des études menées en région Rhône-Alpes en vue de la construction d'écluses sur le Haut-Rhône, entre Lyon, Seyssel et le lac du Bourget, destinées à la navigation de plaisance afin de promouvoir le développement touristique de la région. Ces écluses, construites aux emplacements réservés au droit des retenues sont prévues au gabarit européen de classe I, (39 m sur 5) dit gabarit Freycinet.

L'UNION a pris note que le projet rencontre l'appui de toutes les instances concernées, que le financement des études assuré, celles-ci sont en cours.

Toutefois, ce gabarit est insuffisant pour assurer, même à court terme, la capacité exigée pour le passage de bateaux de passagers d'une taille adéquate, indispensables pour le développement du tourisme dans la région. Il sera aussi très rapidement insuffisant pour garantir un flux normal des bateaux de location et de plaisance.

Il est apparu à l'UNION, que la réalisation d'une voie navigable aux gabarits européens de classe IV ou V reste souhaitable, mais elle reconnaît que les conditions politiques actuelles ne permettent guère de l'envisager. Considérant que les coûts de construction à un gabarit plus adéquat que celui de la norme Freycinet ne différeraient pas sensiblement, l'UNION demande que les études retiennent un aménagement de type intermédiaire, de 50 m sur 12, qui a démontré son intérêt sur de nombreuses voies d'eau touristiques. Il permet notamment d'écluser simultanément des bateaux de plaisance et les bateaux de passagers de taille adéquate assurant le développement du tourisme.

Leiden (NL), le 12 mai 2000